

**Délibération 2022 / 05-07**

**L'an deux mil vingt-deux le mardi vingt-quatre mai à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Etaient présents les Conseillers municipaux** : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, France-Noëlle GIMENEZ.

**Etaient excusés** : Mrs Cédric LECOMTE et Arnaud PICOUT (Procuration à Monsieur Jacques FAURE).

**Secrétaire de séance** : Mme France-Noëlle GIMENEZ

\* \* \* \* \*

**ACCEPTATION D'UN DON DE 1 000,00 € (DISSOLUTION ASSOCIATION TENNIS CLUB) :**

Monsieur le Maire

- présente au Conseil Municipal un courrier du Président de l'Association du Tennis Club de Vassivière, nous informant de la dissolution de l'Association,
- les administrateurs ont choisi de verser le reliquat d'un montant de 1 000.00 €, à la municipalité, au bénéfice des enfants des écoles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le don de l'Association Tennis Club d'un montant de 1 000,00 €, au bénéfice des enfants des écoles,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents.

Fait et délibéré en Mairie, le 24 mai 2022

Le Maire,

Raymond RABETEAU



Lundi 9 mai 2022

Tennis club de Royère de Vassivière  
Association loi 1901

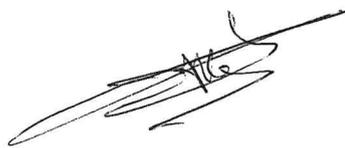
Monsieur le Maire,

La décision a été prise ce jour, en accord avec la municipalité, de dissoudre l'association « Tennis Club de Vassivière » en raison de la cessation de toutes ses activités depuis l'année 2016.

Les administrateurs présents ont choisi de verser le reliquat du compte postal de l'association à la municipalité sous la forme d'un chèque postal de 1 000€. Nous souhaitons que ce don soit consacré aux besoins des enfants.

Croyez, Monsieur le Maire, à nos salutations distinguées.

Le Président, P. Lille-Palette



La trésorière, M. Lemeignan



P.J. : chèque postal de 1 000€ n° 654 20 10 à Liuzzes

Remis en main propre comica et chèque de 1000€ le  
9 mai 2022 par Madame LEMEIGNAN, trésorière de  
l'association « Tennis Club de Vassivière »

